



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	1

Mr Callais se retire pour le vote

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

Absent(s) :

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CM/21/036

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif dressé par le Maire est présenté au Conseil Municipal.

Il est précisé que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget principal de la Ville s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2020	Fonctionnement	9 236 028,49 €	10 828 219,30 €
	Investissement	1 991 138,49 €	1 809 532,06 €
Résultats reportés de l'exercice N-1	Fonctionnement	0,00 €	4 604 567,76 €
	Investissement	65 184,42 €	0,00 €
TOTAL		11 292 351,40 €	17 242 319,12 €
Restes à réaliser à reporter en 2021	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	2 289 012,13 €	0,00 €
TOTAL		2 289 012,13 €	0,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	9 236 028,49 €	15 432 787,06 €
	Investissement	4 345 335,04 €	1 809 532,06 €
TOTAL CUMULE		13 581 363,53 €	17 242 319,12 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2121-14 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif ;

VU l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 24 mars 2021.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur Jean Pierre MOURIER pour le vote du compte administratif ;

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2020 ;

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2020, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ADOpte le compte administratif 2020 comme susmentionné ;

ARRETE les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 1 809 532,06 €

Dépenses d'investissement : 1 991 138,49 €

Résultat de clôture à l'exercice d'investissement : - 181 606,43 €

Recettes de fonctionnement : 10 828 219,30 €

Dépenses de fonctionnement : 9 236 028,49 €

Résultat de clôture à l'exercice de fonctionnement : + 1 592 190,81 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 13 avril 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

